



Marjolaine ALMEIDA
&
Reynald COUSTENOBLE

NOTAIRES

Successesseurs de
Me REITH-COUSTENOBLE
et de Me LAFOND

**LISTE DES PIÈCES / INFORMATIONS NECESSAIRES
POUR OUVERTURE DE SUCCESSION**

IDENTITES - DEVOLUTION

Le défunt/la défunte

- Acte de décès
- Livret de famille du défunt
- Contrat de mariage éventuel
- Donation entre époux,
- Copie du jugement de divorce
- Copie de la pièce d'identité
- Testament éventuel

Les héritiers

- Identité des héritiers
- Copie pièce d'identité
- Profession
- Adresse
- Coordonnées téléphoniques, et mail
- Contrat de mariage éventuel

LE PATRIMOINE

A l'actif :

- Coordonnées des établissements bancaires avec copie du dernier relevé
- Coordonnées des établissements pour les assurances-vie
- Coordonnées des Caisses de retraite
- Mutuelle si sommes à récupérer
- Copie de carte grise + valeur du/des véhicules
- Coordonnées de la maison de retraite
- Coordonnées de l'employeur éventuel
- Copie des donations éventuelles faites par le/la défunte
- Coordonnées du gestionnaire locatif

L'immobilier :

- Titre de propriété
- Avis de valeur par agence immobilière
- Copie Bail d'habitation si bien loué
- Coordonnées du syndic si bien en copropriété

121 rue de Montmoreau
B.P. 10239
16007 ANGOULÊME CEDEX
Tél : 05.45.95.06.30
Fax : 05.45.95.37.27
office.coustenoble@notaires.fr



Le passif

- Avis de taxe foncière
- Avis de taxe d'habitation
- Avis d'impôts sur les revenus
- Factures à payer
- Factures des frais d'obsèques
- Emprunt en cours
- Copie de l'IFI
- Document justifiant d'une aide sociale

CE QU'IL VOUS REVIENT DE FAIRE

- Information de tous les organismes (banque, caisse de retraite, mutuelle...) du décès
- Résiliation des contrats : téléphonie (fixe, mobile), mutuelle, assurance à la personne, prévenir les différents organismes : contrat EDF, eau, gaz si le défunt était locataire.
- Pension de réversion
- Résiliation contrat de travail aide-ménagère ou autre, notamment formalités CESU,
- Paiement des factures au-delà de 10 factures (sinon, une facturation vous sera demandée par l'étude)
- Changement d'adresse auprès des organismes une fois la succession clôturée à l'étude